



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT DE PAUL

VERS UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

**Mémoire préparé dans le cadre de la consultation publique
pour l'élaboration de la première Politique de
développement social de Montréal**

Contribution de la

Société de Saint-Vincent de Paul

Région de Montréal, Laval et la MRC de L'Assomption

Le 13 janvier 2017

Table des matières

I.	Introduction	3
II.	Bref portrait de la Société de Saint-Vincent de Paul	4
III.	Vers une politique de développement social axée sur la lutte contre la pauvreté ...	5
1.	L'insécurité alimentaire : une conséquence de la pauvreté.....	5
2.	La réussite scolaire comme facteur de changement	7
3.	La nécessité de l'engagement de l'ensemble de la société.....	8
IV.	Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions	10
V.	Conclusion.....	13

I. Introduction

La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal présente ce mémoire dans le cadre de la consultation publique pour l'élaboration de la première politique de développement social à Montréal afin de s'assurer que la voix des personnes en situation précaire que nous aidons quotidiennement soit entendue.

Il a été très difficile pour nous d'aborder ce mémoire. Nous en avons même questionné la pertinence. Toutefois, la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal se doit de contribuer à cette discussion lancée par la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise.

À la lecture du cahier de consultation « *Vers une politique de développement social* », nous ne pouvons que faire le même constat que la Ville sur les enjeux à adresser. Chaque jour, nos bénévoles sur le terrain sont confrontés à la pauvreté d'une part de plus en plus importante de la population montréalaise. Par pauvreté, nous n'entendons pas seulement l'aspect économique, mais également l'affaiblissement des liens sociaux, de l'accompagnement, l'isolement géographique, etc.

L'intention de doter la Ville d'une politique de développement social est louable. Les enjeux identifiés sont effectivement majeurs; les orientations et pistes d'intervention sont pertinentes, mais suscitent de nombreuses questions quant au rôle occupé par la Ville dans leur actualisation. Nos interrogations se situent autant au niveau de l'ampleur de la tâche à accomplir que des moyens financiers nécessaires et de la définition des rôles des différents acteurs.

Notre contribution sera simple, basée sur notre expérience sur le terrain et fera sûrement écho aux commentaires de plusieurs associations, experts, commentateurs, etc. Au fil des pages suivantes, nous partagerons succinctement nos principales préoccupations liées à certains enjeux du développement social, pour nous concentrer sur les questionnements que cette démarche de réflexion a suscités.

II. Bref portrait de la Société de Saint-Vincent de Paul

La Société de Saint-Vincent de Paul s'est implantée à Montréal en 1848. Elle sert les personnes vivant une situation difficile sans égard à leur culture, leur langue ou leur religion.

Fondées sur l'action citoyenne de nos bénévoles et leur volonté de créer des liens, nos interventions sont axées sur l'écoute, le soutien et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables. Nous favorisons la dignité, l'autonomie et l'intégration à la collectivité, au moyen de l'aide alimentaire, de programmes de persévérance scolaire, ainsi que par l'accès aux biens de première nécessité.

Nous sommes forts de plus de 81 points de service sur l'île de Montréal, à Laval et dans la MRC de l'Assomption, opérés par plus de 1 300 bénévoles et une trentaine d'employés. À Montréal, ce sont 59 points de service qui desservent les personnes dans le besoin. Ces points de service offrent essentiellement de l'aide alimentaire à nos bénéficiaires.

Nous sommes financés à 54 % par nos magasins, à 33 % par des dons; les subventions ne représentent que 13 % de nos revenus. En 2015-2016, nous avons répondu à plus de 25 000 demandes d'aide sur le territoire de l'île de Montréal par l'entremise de nos points de service.

Grâce à ses magasins, la Société de Saint-Vincent de Paul est une entreprise d'économie sociale. Dès sa fondation, elle a amélioré la situation économique des personnes à petits revenus et a aussi valorisé la récupération et la réutilisation d'articles divers, et ce, avant même que ces gestes soient considérés comme novateurs.

Dans les faits, les bénévoles et les employés de la Société de Saint-Vincent de Paul occupent depuis plus de 165 ans une niche très particulière à Montréal dont le but est d'aider les personnes qui n'ont pas la possibilité de se nourrir suffisamment par leurs propres moyens. Nous sommes à même de voir l'impact de la pauvreté sur les personnes qui se retrouvent dans cette situation, et sont pour certains à risque d'itinérance.

III. Vers une politique de développement social axée sur la lutte contre la pauvreté

La Société de Saint-Vincent de Paul reconnaît la lutte contre la pauvreté comme étant l'un des enjeux majeurs à adresser dans le cadre de cette politique. Notre intention est donc de donner, dans ce document, un espace de parole aux personnes qui vivent en situation de pauvreté, afin que leur réalité se situe au cœur de la vision de la politique de développement social de la Ville.

La vision telle que mentionnée dans le cahier de consultation : « *Grâce à l'implication des citoyennes et des citoyens dans la recherche de solutions créatrices et innovantes, Montréal est reconnue internationalement pour le développement de quartiers durables, solidaires et inclusifs, où il fait bon vivre, grandir et travailler* »¹ semble davantage centrée sur la ville, ses quartiers et leur rayonnement, que sur ses habitants et la satisfaction de leurs besoins fondamentaux.

Bien que tous les enjeux, orientations et pistes d'interventions mentionnés dans le guide de consultation soient pertinents et à considérer, nous avons choisi de n'aborder que les angles qui font écho à notre vécu en tant qu'organisme et qui relèvent de notre champ d'intervention.

A. L'insécurité alimentaire : une conséquence de la pauvreté

La sécurité alimentaire fait partie des enjeux liés à la réalité des personnes touchées par la pauvreté. Les données du Bilan Faim 2016 témoignent d'ailleurs d'un besoin grandissant : à Montréal, en mars 2016, 147 046 visites aux programmes de dépannage alimentaire ont été enregistrées, soit une augmentation de 15% comparativement au mois de mars 2015². Triste constat que de réaliser que la proportion de personnes qui ne sont pas en mesure de se nourrir adéquatement ne cesse d'augmenter.

Notre principal message est qu'il est effectivement important que les Montréalais puissent se nourrir sainement, tel qu'évoqué dans la piste d'intervention « *favoriser l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine* »³. Toutefois, nous croyons qu'il est encore plus important qu'une partie d'entre eux n'aient plus à vivre l'angoisse quotidienne de ne pas avoir accès à la nourriture en quantité suffisante. En effet, pour une bonne partie de la population, l'alternative entre une alimentation saine et une mauvaise alimentation n'existe tout simplement pas.

¹ *Montréal de tous les possibles. Vers une politique de développement social. Cahier de consultation* p. 10

² Les Banques alimentaires du Québec. 2016. *Bilan-Faim 2016*, Statistiques compilées du 1^{er} au 31 mars 2016, Montréal

³ *Montréal de tous les possibles. Vers une politique de développement social. Cahier de consultation* p. 19

Les personnes qui fréquentent nos services vivent une situation de pauvreté telle qu'ils ne peuvent adéquatement subvenir à leurs besoins de base, qu'ils soient prestataires de l'aide sociale, chômeurs, ou travailleurs à faible revenu. Notre organisation tente de soulager la faim quotidiennement et d'apporter une aide d'urgence temporaire. À ce stade, il est davantage question de lutter contre l'insécurité alimentaire que de favoriser la sécurité alimentaire. Si les deux concepts semblent similaires, la nuance est importante au niveau du vécu des personnes touchées.

Parmi les personnes qui fréquentent nos services et qui vivent l'insécurité alimentaire, 53% sont des femmes, 21% sont des familles monoparentales, 82% des prestataires de l'aide sociale (dont 37% avec contrainte à l'emploi), 58.5% ont fait trois demandes et plus. Enfin, les personnes seules représentent 55% des personnes que nous soutenons. Pour la plupart d'entre elles, les coûts liés au logement occupent une part importante du budget. La bonification de l'offre en matière de logements sociaux apparaît donc comme étant, non pas une solution, mais une alternative permettant aux individus touchés d'améliorer leurs conditions de vie.

Par ailleurs, notre présence accrue à l'échelle du territoire montréalais nous permet de constater les différences significatives entre les quartiers en matière de demandes d'aide alimentaire. Outre le phénomène de concentration de la pauvreté dans certains arrondissements de la Ville, qui constitue un des enjeux nommés dans le cahier de consultation, la présence de déserts alimentaires est, dans des secteurs déjà défavorisés sur le plan socio-économique, une entrave supplémentaire à la sécurité alimentaire et implique que les personnes doivent puiser dans le peu de ressources financières dont ils disposent pour se déplacer et tenter d'avoir accès à des aliments variés et de qualité.

Nos recommandations :

- 1- Que la Ville assure, par le biais d'un plan d'urbanisme global, le développement de quartiers montréalais offrant un accès facilité aux services indispensables : ressources alimentaires, logements abordables, emplois stables et suffisamment rémunérés, etc.;**
- 2- Que la Ville se soucie, en plus de développer le transport actif, de favoriser l'accès pour tous à des transports collectifs abordables, qui desservent le territoire adéquatement.**

B. La réussite scolaire comme facteur de changement

La Société de Saint-Vincent de Paul considère que l'éducation est un facteur clé de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; elle joue un rôle considérable, notamment dans la réduction des inégalités sociales, l'intégration au marché du travail et l'implication citoyenne.

Pour ce faire, l'école reste l'institution par excellence pour favoriser les apprentissages et l'intégration de nos jeunes et c'est pourquoi les établissements scolaires doivent conserver, voire retrouver pour certains, leurs lettres de noblesse. L'éducation doit être vue comme nécessaire et prioritaire par tous.

Dans cette perspective, la Société de Saint-Vincent de Paul s'engage, grâce au programme Opération Bonne Mine, dans la lutte au décrochage scolaire et souhaite participer au développement d'outils d'intervention novateurs afin de soutenir et encourager les enfants issus de milieux défavorisés à persévérer. En effet, l'obtention d'un diplôme qualifiant, professionnel ou universitaire, facilite grandement l'intégration et assure une plus grande chance de stabilité financière et sociale. Mais, face aux statistiques de Réseau Réussite Montréal, qui déplore un taux de décrocheurs à Montréal encore supérieur à 20%, il est clair que les actions à mener en matière de réussite scolaire doivent être maintenues et même développées.

Toutefois, la réussite scolaire ne doit pas être la seule responsabilité des écoles; la communauté dans son ensemble doit en être partie prenante. Quand on parle de communauté, on parle ici des milieux communautaire, parental, politique, économique, culturel, etc. Toutes les sphères de la vie publique doivent faire leur part et être impliquées pour assurer l'intégration et la formation des jeunes.

Ainsi, la Société de Saint-Vincent de Paul s'associe à de nombreux partenaires pour favoriser l'accès des jeunes à la culture et aux arts qui ont un rôle d'une importance capitale dans le développement de l'individu et son ouverture d'esprit. En effet, il est démontré que « *l'éducation aux arts chez les jeunes améliore non seulement les résultats scolaires des élèves plus défavorisés, mais augmente leurs chances de réussite professionnelle une fois adulte et en fait des citoyens plus engagés dans leur communauté* »⁴.

⁴ Paré Isabelle. 2012. *L'éducation aux arts est un facteur de réussite scolaire et sociale*. Le Devoir. Article consulté en ligne le 20 décembre 2016, sur le site : <http://www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/361675/l-education-aux-arts-est-un-facteur-de-reussite-scolaire-et-sociale>

Nos recommandations :

- 3- **Que la Ville considère la réussite éducative de nos jeunes comme un moyen de les voir devenir des individus engagés politiquement, artistiquement et culturellement, et place donc leur intégration et leur éducation au cœur de sa politique.**

C. La nécessité de l'engagement de l'ensemble de la société

La protection des droits humains, la valorisation de la dignité, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale relèvent d'une responsabilité collective. À cet égard, pour une politique de développement social efficace, l'enjeu est de mobiliser tous les acteurs, tel que le suggère une des approches mentionnées dans le cahier de consultation «*Vers une politique de développement social*⁵». Si chaque individu et organisme doit se faire un devoir d'apporter sa contribution pour favoriser le bien commun et «construire le vivre-ensemble», il est évident que la Ville, qui dispose de moyens d'influence et de ressources, a un rôle prépondérant à jouer en la matière.

- ✓ Combattre les préjugés

« Il ne faut pas faire la guerre aux pauvres, mais à la pauvreté. » (L'abbé Pierre)

Bien que les causes de la pauvreté soient souvent d'ordre structurel (emplois précaires et peu rémunérés, obstacles à l'insertion socioprofessionnelle tels que la discrimination ou la non-reconnaissance des acquis, les modifications aux règles des régimes publics et de retraite, au Programme de la sécurité de la vieillesse, etc.), les personnes en situation de pauvreté sont souvent victimes de préjugés, encore trop nombreux, qui leur attribuent la responsabilité de leur situation.

Des études démontrent cependant que la pauvreté n'est pas le fait seul de la personne. Les conditions dans lesquelles elle évolue, au cours de sa vie, sont cruciales et influencent son parcours de vie, créant parfois isolement et exclusion.

Si certains justifient les préjugés en mentionnant les cas de fraude, l'actualité démontre toutefois que les abus ne sont pas le seul fait des personnes en situation de pauvreté, mais présentes à différents niveaux, dans différentes professions ou organisations. Encore là, il est du devoir de la Ville de protéger les individus fragilisés des perceptions

⁵ *Montréal de tous les possibles. Vers une politique de développement social. Cahier de consultation p. 18*

négatives et de la discrimination dont ils pourraient faire l'objet, par la sensibilisation et des actions concrètes.

✓ La participation politique et sociale

Les conditions de vie précaires, l'isolement des individus, le manque de soutien aux organismes sont autant d'obstacles à la participation citoyenne. Miser sur l'«empowerment», le développement du potentiel des individus et des milieux permettrait de faire un pas vers la réduction du déficit de participation citoyenne.

Par ailleurs, le concept même de citoyen nous amène des questions. La citoyenneté se résume-t-elle à un droit de vote ou à une participation à la vie de la cité? Un individu qui lutte quotidiennement pour se nourrir et n'a pas la disponibilité psychologique et émotive pour contribuer à la «*recherche de solutions créatrices et innovantes*⁶» peut-il se reconnaître dans la vision proposée dans le cahier de consultation? Lorsque qu'une personne est tenaillée par la faim, la question de la citoyenneté ne fait pas sens, elle ne remplit pas un ventre vide.

Prioriser la satisfaction des besoins fondamentaux (se loger, se nourrir, se vêtir) nous apparaît comme un prérequis pour favoriser l'exercice de la participation citoyenne.

Nos recommandations :

- 4- Que la Ville s'engage dans une campagne de sensibilisation à l'égard des préjugés et des inégalités sociales et que sa posture face aux préjugés se reflète dans les mesures qu'elle propose;**
- 5- Que la Ville coordonne les actions des différents acteurs pour une société plus juste et inclusive;**
- 6- Que la Ville statue sur le fait que l'accès à un logement décent et abordable, à de la nourriture de qualité en quantité suffisante et la satisfaction des besoins matériels de base font partie des droits fondamentaux de chaque Montréalais.**

⁶ Montréal de tous les possibles. Vers une politique de développement social. Cahier de consultation p. 10

IV. Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions

La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal accorde une importance toute particulière au dernier enjeu exposé dans le cahier de consultation, « *améliorer la cohérence des interventions* »⁷. C'est, selon nous, un enjeu primordial dans le contexte socio-économique actuel et un questionnement très important quant à l'actualisation de cette politique de développement social.

Comme nous l'avons évoqué dès l'introduction de notre mémoire, nous nous interrogeons sur l'actualisation de la future politique de développement social de la Ville, tant au niveau de l'ampleur de la tâche à accomplir que des moyens financiers nécessaires et de la définition des rôles des différents acteurs.

Un certain nombre des pistes d'intervention évoquées dans le cahier de consultation ne relève pas directement du champ de compétences municipal. L'un des cinq principes directeurs mentionnés est « *d'agir en subsidiarité, c'est-à-dire réaliser des interventions de proximité dans certains champs de compétence gouvernementaux, sous réserve de recevoir les compensations nécessaires* »⁸.

Or, dernièrement, les mesures gouvernementales allaient plutôt dans le sens de coupures budgétaires importantes. L'éducation et le communautaire ont été rudement touchés ces dernières années par les réductions et coupures de nombreuses aides et subventions gouvernementales qui ont mis en péril la capacité des différents acteurs (garderies, écoles, organismes communautaires, etc.) à offrir un accompagnement de qualité, et par le fait même à apporter leur contribution pour prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans le contexte social actuel, malgré le réinvestissement annoncé par le Gouvernement dans certains secteurs, comment la Ville s'assurera-t-elle que tous les secteurs d'intervention concernés auront le financement nécessaire et que les priorités seront respectées?

En tant qu'organisme de dernier recours, la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal constate chaque jour à quel point les mailles du filet de sécurité sociale et économique sont rendues larges et « laissent passer » des personnes et des familles qui peinent à simplement répondre à leurs besoins de base.

Il est aujourd'hui impossible pour les personnes exclues du marché du travail qui doivent compter sur l'aide sociale pour survivre d'envisager se loger, se nourrir, se vêtir

⁷ Montréal de tous les possibles. Vers une politique de développement social. Cahier de consultation. p.15

⁸ Montréal de tous les possibles. Vers une politique de développement social. Cahier de consultation. p.16

et aspirer à vivre dignement en recevant, en 2016, 623 \$ par mois pour une personne seule et 965 \$ pour un couple.

Nous recevons ainsi de plus en plus fréquemment des prestataires de l'aide sociale référés à nos services par les intervenants des CLSC ou d'Emploi-Québec pour de l'aide alimentaire ou matérielle (vêtements, meubles, etc.).

Non content de ne pas soutenir adéquatement les citoyens vivant en situation de pauvreté, le Gouvernement compte sur les organismes communautaires qu'ils sous-financent pour pallier ses manques.

Dans ce contexte d'épuisement des organismes communautaires, comment la Ville s'assurera-t-elle de leur appui dans l'actualisation d'une si ambitieuse politique de développement social?

La mise en œuvre d'une politique de développement social d'envergure est un défi collectif. Un défi pour lequel la contribution de la Ville ne doit pas se résumer à manier des chiffres, mais s'exprimer par un soutien concret aux actions locales. De nombreux acteurs contribuent activement chaque jour au soutien et à l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté et luttent activement pour la réduction des inégalités sociales.

Avant de solliciter davantage les organismes communautaires, il serait souhaitable que ces ressources, qui chaque jour contribuent au mieux vivre ensemble, à faire de Montréal une ville inclusive, plus juste et humaine, reçoivent la reconnaissance qu'elles méritent pour leur contribution et le soutien nécessaire à la réalisation de leur mission, dans le respect de leur autonomie.

Ce soutien à la mission passe évidemment en premier lieu par un financement adéquat et stable, tant au niveau du montant que des critères d'attribution. En effet, les subventions allouées par programme et par entente de services, le recours aux bailleurs privés forcent les organismes à revoir leur offre de service en fonction d'objectifs définis par les instances gouvernementales ou privées et ce, sans pouvoir tenir compte des besoins réels des bénéficiaires.

La Ville se doit par ailleurs d'offrir un soutien matériel et logistique en mettant en place les conditions optimales à la réalisation des initiatives du milieu communautaire.

La complexité des procédures administratives (processus de reconnaissance par les arrondissements, réglementation relative aux boîtes de dons, etc.) sont autant de contraintes et de pertes de temps qui nuisent à la réalisation de la mission des organismes et à l'essor de l'économie sociale.

De nombreux organismes communautaires font face à la recherche de locaux abordables, une démarche d'autant plus difficile dans le contexte actuel d'austérité. La Ville devrait soutenir l'accès à des locaux aux organismes en mettant à disposition des espaces vacants dont elle est propriétaire, en mettant en place des mesures incitatives à

l'endroit des propriétaires privés, ou en exonérant les organismes propriétaires des taxes municipales.

Nos recommandations :

- 7- Que la Ville reconnaisse et valorise l'apport des organismes communautaires, soutienne les actions efficaces déjà mises en place par le milieu et favorise l'émergence d'actions novatrices;**
- 8- Que la Ville soutienne les organismes communautaires par un financement à la mission adéquat, tout en assurant une constance dans les priorités définies dans le respect de leur autonomie;**
- 9- Que la Ville exerce son rôle de facilitatrice et de collaboratrice en allégeant les démarches bureaucratiques et en soutenant logistiquement et matériellement les ressources auxquelles elle s'en remet pour accompagner les personnes en situation de pauvreté.**

V. Conclusion

La rédaction de ce document nous a permis de partager nos préoccupations quant à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement social de la Ville de Montréal et aux enjeux majeurs qu'elle identifie.

Bien que nous ayons questionné l'ampleur du projet de politique présenté, son financement (source et redistribution) et les rôles respectifs de chacun des acteurs, nous souhaitons profondément que la politique de développement social permette concrètement de favoriser «*le développement du plein potentiel des individus et des collectivités*⁹».

La Société de Saint-Vincent de Paul désire faire partie des acteurs du développement social et contribuer à faire de Montréal une ville soucieuse du bien-être de ses habitants, où les valeurs «*d'équité, d'égalité, de solidarité, de dignité, de respect et d'inclusion*¹⁰», souvent mises à mal, sont partagées et intégrées par tous.

«La grandeur d'une société se mesure à la manière dont elle traite celui qui est le plus dans le besoin, celui qui n'a que sa pauvreté.» (Pape François, septembre 2015)

⁹ Montréal de tous les possibles. Vers une politique de développement social. Cahier de consultation. p. 4

¹⁰ Montréal de tous les possibles. Vers une politique de développement social. Cahier de consultation. p. 10

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL:

- 1- Que la Ville assure, par le biais d'un plan d'urbanisme global, le développement de quartiers montréalais offrant un accès facilité aux services indispensables : ressources alimentaires, logements abordables, emplois stables et suffisamment rémunérés, etc.;
- 2- Que la Ville se soucie, en plus de développer le transport actif, de favoriser l'accès pour tous à des transports collectifs abordables, qui desservent le territoire adéquatement;
- 3- Que la Ville considère la réussite éducative de nos jeunes comme un moyen de les voir devenir des individus engagés politiquement, artistiquement et culturellement et place donc leur intégration et leur éducation au cœur de sa politique;
- 4- Que la Ville s'engage dans une campagne de sensibilisation à l'égard des préjugés et des inégalités sociales, et que sa posture face aux préjugés se reflète dans les mesures qu'elle propose;
- 5- Que la Ville coordonne les actions des différents acteurs pour une société plus juste et inclusive;
- 6- Que la Ville statue sur le fait que l'accès à un logement décent et abordable, à de la nourriture de qualité en quantité suffisante et la satisfaction des besoins matériels de base font partie des droits fondamentaux de chaque Montréalais;
- 7- Que la Ville reconnaisse et valorise l'apport des organismes communautaires, soutienne les actions efficaces déjà mises en place par le milieu et favorise l'émergence d'actions novatrices;
- 8- Que la Ville soutienne les organismes communautaires par un financement à la mission adéquat, tout en assurant une constance dans les priorités définies dans le respect de leur autonomie;
- 9- Que la Ville exerce son rôle de facilitatrice et de collaboratrice en allégeant les démarches bureaucratiques et en soutenant logistiquement et matériellement les ressources auxquelles elle s'en remet pour accompagner les personnes en situation de pauvreté.